



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 27/01/2022

PRESENTS

C. PAIN - C. MOREAU - C. BORE - N. GUENAULT - L. QUITTET - JB. MENORET - M. DELOUZILLIERES - F. LECAMP
F. GROUSSET - M. SABATIER – A. GOUBIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

M. NEMMES pouvoir à C. MOREAU
J. FERMENT pouvoir à L. QUITTET
J. PELICOT pouvoir à C. PAIN
A. FLORENCE pouvoir à F. GROUSSET

ABSENTS

L. TRAVERS - MO. MECHIN - B. ROBBE - C. GOULESQUE

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

I. FINANCES

1) Autorisation de dépenser en investissement avant le vote du budget 2022

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Vu les délibérations du conseil municipal portant adoption des budgets primitifs 2021,

Vu les délibérations du conseil municipal portant adoption de décisions modificatives budgétaires relatives à ces mêmes budgets,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services et la continuité des opérations lancées, il convient d'ouvrir les crédits possibles ;

Madame le Maire propose d'inscrire, par anticipation sur le vote du budget primitif 2022 des crédits en section d'investissement. Au vu des chiffres présentés (investissements prévus pour 2021), le droit à dépenser restant est de 96 856.80 € et les dépenses restant à régler sont de 64 072.78 €

Madame le Maire demande au conseil d'autoriser à régler les factures restantes sur les investissements engagés en 2021.

▪ Le conseil vote à l'unanimité pour autoriser les dépenses annoncées.

2) Révision des tarifs du cimetière

Dans le cadre du travail de la commission cimetière, madame le Maire propose de revoter les tarifs du cimetière en fonction des prestations comme suit :

Madame le Maire explique qu'il n'y a plus de place au cimetière actuel. Les tarifs ci-dessous sont basés sur le tarif moyen résultant d'un comparatif avec les communes voisines. L'agrandissement du cimetière sera à prévoir à moyen terme.

Concession 15 ans	150 €	Terrain nu pour cave-urne pour 15 ans	150 €
Superposition 15 ans	80 €	Terrain nu pour cave-urne pour 30 ans	300 €
Concession 30 ans	300 €	Cave-urne 15 ans	400 €
Superposition 30 ans	150 €	Urne supplémentaire cave-urne 15 ans	80 €
Colombarium 15 ans	300 € l'urne	Cave-urne 30 ans	800 €
Urne supplémentaire 15 ans	150 €	Urne supplémentaire cave-urne 30 ans	150 €
Colombarium 30 ans	600 € l'urne	Dispersion des cendres dans jardin du souvenir	30 €

Urne supplémentaire 30 ans	300 €	Scellement d'une urne sur une tombe	80 €
----------------------------	-------	-------------------------------------	------

- Le conseil vote à l'unanimité pour les nouveaux tarifs du cimetière.

II. PERSONNEL

1) Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif jusqu'au 31 décembre 2022

Le fonctionnement du centre de loisirs pour les vacances scolaires de l'année 2022, nécessite la création et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet du 4 février 2022 (comprenant au moins une journée de préparation) jusqu'au 31 décembre 2022.

La commission Ecole, Enfance et Jeunesse a travaillé en 2021 sur de nouveaux tarifs de rémunération suivant les profils des animateurs et leurs fonctions. Madame le Maire propose de fixer la rémunération des CEE pour 2022 en fonction du tableau des rémunérations des animateurs BAFA présenté.

- Le conseil vote à l'unanimité pour le recrutement de CEE et fixe les rémunérations.

III. BATIMENTS

1) Consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du centre technique municipal

Dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation du centre technique municipal madame le Maire propose de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre, pour le choix de l'architecte, dont le montant est estimé à 60 320€ HT (10% du marché total). Le projet sera séquencé en plusieurs options le temps d'obtenir des subventions. L'ADAC a estimé le projet à 600 000 €. L'appel d'offres sera lancé le 31/01/22 pour choisir l'architecte, avec une décision finale pour le 24/02/22.

- Le conseil approuvé à l'unanimité le lancement de cette consultation.

IV. AFFAIRES GENERALES

1) Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le document unique de notre collectivité a été présenté lors de la séance du C.H.S.C.T (Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.) du Centre de Gestion en date du 2 décembre 2021. Les représentants des collectivités et du Personnel ont émis un avis favorable.

L'élaboration du document unique n'est qu'une première étape, la commune, pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la prévention des risques, devra alimenter le document et l'actualiser chaque année ou en cas d'aménagements importants modifiant les conditions de travail par exemple.

- Le conseil valide à l'unanimité le document unique, et autorise madame le Maire à engager les dépenses liées aux actions définies dans le plan d'action.

2) Modification n°3 du règlement intérieur du cimetière de Saint- Antoine-du-Rocher

Madame le Maire, suite au travail de la commission cimetière, propose d'apporter de nouvelles modifications au règlement intérieur du cimetière pour supprimer notamment les redondances.

- Le conseil approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du cimetière.

V. URBANISME

1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
M.LAFARGE et Mme FAUCONNIER	C 1597 / C 1598 C 1600 / C 1796 C 1797 / C 1799	367 m ² 54 m ² (cave)	2, rue des Ecoles	318 000€	M.PLEURMEAU et Mme CASSERON
SCI la Prévendrie	B 449 / B 450 B 456 / B 523 B 529 / B 531	7887 m ²	4, place de la Gare (SOCAGRA)	400 000€	SCI Saint-Joseph
SCI les Hirondelles	ZC 135 / ZC 137	3085 m ²	14, rue des Fossettes	840 850€	SCI Champion

V. DIVERS

Madame le Maire :

- demande les dispositions aux membres de la commission Finances pour traiter les budgets à venir. Les dates suivantes sont définies avec les membres présents : le 08/02/22 à 20h30 et le 01/03/22 à 20h30
- informe que 5 classes sont fermées en raison du Covid, des cas chez les enfants et les adultes. C'est la cellule de crise qui décide la fermeture de classe.
- a assisté à un comité technique de Socagra et relate les conditions d'activité de ce site classé Seveso III. La conclusion est que l'entreprise fonctionne bien. Une plaquette est distribuée tous les 5 ans aux riverains pour les informer des consignes à suivre en cas d'incident technologique.
- procède à la lecture d'un courrier reçu le 25/01/22 d'habitants résidant à proximité du projet de logements sociaux rue des Ecoles ; répond oralement dans la mesure du possible aux questions posées ; et répondra point par point par écrit aux émetteurs du courrier.

C. BORE

Demande à réfléchir sur la dynamisation du bourg car on risque de perdre des candidats à l'installation de leur activité sur la commune. Propose de partir des besoins des gens pour définir les commerces à favoriser (médecin, esthéticienne, mini-crèche sachant que c'est la CCGR qui a la compétence ALSH). Madame le Maire propose une commission élargie Bien Vivre-Bâtiments.

Demande à ce que les habitants soient informés dans le Flash de la démarche de Veolia pour installer des nouveaux compteurs.

A. GOUBIN

Informe que le self a été installé comme prévu à la cantine le 28 décembre.

Annonce que l'ACSSA a désormais un nouveau bureau suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 janvier.

Informe que les rendez-vous annuels de la Commission Sports, Associations et Cohésion sociale avec les associations rocantoniennes sont en cours.

F. LECAMP

Suite à lecture du débrief téléthon, proposera certainement plus de temps pour aider à l'organisation de la prochaine édition du Téléthon.

N. GUENAULT

Approuve cette réunion de débrief, peu de temps après le Téléthon 2021, qui permet de traiter les actions d'amélioration. F. GROUSSET confirme que le RDV est pris avec ENEDIS pour l'installation d'un compteur fixe.

Suite à l'idée de créer une association pour le Téléthon, N. GUENAULT informe que l'on pourrait bénéficier du budget participatif dans ce cadre. Madame le Maire précise que d'autres associations se sont aussi positionnées sur ce budget participatif. C. MOREAU précise que cette association ne porterait pas seulement le Téléthon mais toute action de solidarité.

JB MENORET

Informe que des habitants allée du grand clos soulèvent des tampons suite à un réseau d'assainissement bouché. Monsieur GROUSSET informe que suite à une demande ponctuelle, le service d'astreinte de VEOLIA a été prévenu pour une intervention. Il a fallu les rappeler car l'administré avait fait le nécessaire pour déboucher son assainissement côté privé.

F. GROUSSET

Le Comité de pilotage pour l'assainissement s'est réuni pour déterminer les actions d'amélioration à mettre en œuvre. Véolia continue de travailler sur le système d'information géographique des réseaux.

Un projet de règlement d'assainissement est en cours de rédaction par la Commission Assainissement, celui-ci sera destiné à chaque habitant selon un plan de communication adapté.

C. MOREAU

- **Commission Communautaire Chemin de Randonnées** le 11/01/22 : compte rendu transmis à tous les conseillers. 2 chemins seront financés par Gâtine-Racan. Des groupes de travail sont constitués sur les thèmes panneaux de

départ, plaquette, carte générale. C. Moreau a rejoint le groupe panneaux de départ, les autres groupes de travail sont ouverts à tous. Les prochaines dates ont été communiquées aux conseillers et randonneurs potentiellement intéressés.

- **Commission Sports Associations** le 17/01/22 : les associations et les conseillers ont été sollicités pour participer au groupe de travail prévu le 21/02/22 sur la programmation Terre de Jeux 2024. Pas de réponse à ce jour sur le souhait de s'impliquer dans l'élaboration de ce programme.

- **Commission Culture Patrimoine Bien Vivre** le 18/01/22 : échanges sur les projets 2022, compte rendu transmis à tous les conseillers. L'association Les Amis du patrimoine sont invités à participer à la rénovation du pressoir (si possible), réunions prévues le 29/01/22 (sur site) et le 01/02/22.

Récompense des 3 lauréats des « Maisons Fleuries 2021 » prévue le samedi 5 mars 2022 à la Mairie.

- **Débriefing technique du Téléthon 2021** le 24/01/22 avec les bénévoles ayant participé au montage/ démontage. Un plan d'actions a été établi à partir des suggestions de chacun. Il a été évoqué la création d'une association pour la gestion de cette action solidaire.

Prochain conseil le 24 février 2022 à 20h30

Fin du conseil 22h00